

BE-A0524_705938_708345_FRE

**Inventaire des archives du Contrôle du cadastre
d'Enghien / P.-J. Niebes**



**Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:	5
Consultation et utilisation	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives	8
Producteur d'archives.....	8
Nom.....	8
Histoire institutionnelle.....	8
Compétences et activités.....	9
Organisation.....	10
Archives.....	11
Acquisition.....	11
Contenu et structure	12
Contenu.....	12
Mode de classement.....	13
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS	15
I. Généralités.....	15
II. Enghien.....	16
A. Enghien : 1re division.....	16
5 - 9 Matrice cadastrale des propriétaires et des propriétés foncières non bâties et bâties (212). 1845-1920.....	16
10 - 13 Matrice cadastrale (212). 1926-1966.....	16
14 - 17 Matrice cadastrale mécanisée, situation active (212 AM). 1966-1979.....	16
18 - 19 Matrice cadastrale mécanisée, situation passive (212 PM). 1966-1979.....	17
24 - 25 Tableau descriptif des bâtiments exceptionnels et industriels (233 D). 1951-2010.....	17
26 - 57 Carnets d'expertise (233 E). 1930.....	17
58 - 59 Fiches d'évaluation (233 E). 1953-2006.....	20
B. Enghien, 2e division : Marcq.....	20
64 - 71 Matrice cadastrale des propriétaires et des propriétés foncières non bâties et bâties (212). 1845-1920.....	20
73 - 76 Matrice cadastrale (212). 1926-1966.....	21
77 - 80 Matrice cadastrale mécanisée, situation active (212 AM). 1966-1979.....	21
81 - 82 Matrice cadastrale mécanisée, situation passive (212 PM). 1966-1979.....	21
85 - 86 Croquis d'arpentage supplémentaire des nouvelles parcelles résultant de changements de limites (207). 1846-1895.....	22
C. Enghien, 3e division : Petit-Enghien.....	23
96 - 101 Matrice cadastrale des propriétaires et des propriétés foncières non bâties et bâties (212). 1926-1966.....	23
102 - 108 Matrice cadastrale mécanisée, situation active (212 AM). 1966-1979.....	23
109 - 111 Matrice cadastrale mécanisée, situation passive (212 PM). 1966-1979.....	24
115 - 118 Tableau descriptif des bâtiments industriels et exceptionnels (233 D). 1931-2003.....	24
116 - 117 S.A. ETS / S.A. ABAY. 1959-2003.....	24
119 - 124 Carnets d'expertise (233 E). 1930-1935.....	25
125 - 126 Fiches d'expertise (233 E). 1953-2009.....	25

III. Documents produits par d'autres Contrôles.....	26
A. Contrôle de Halle.....	26
1. Gammerages.....	26
2. Hérinnes.....	26
3. Saint-Pierre-Capelle.....	26
4. Tollembeek.....	26
B. Contrôle de Wezembeek-Oppem.....	26
136 - 137 Biévène.....	26

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Contrôle du cadastre d'Enghien

Période:

1834 - 2009

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.341

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 203
- Etendue inventoriée: 9.8 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents cadastraux de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents de moins de cent ans sont consultables uniquement sur autorisation du chef de dépôt, moyennant la remise d'une fiche d'identification du demandeur et la signature d'un formulaire de recherche. En outre, l'autorisation du directeur régional du cadastre est requise.

Les modalités de la délivrance de copies ou d'extraits de renseignements cadastraux sont fixées par l'arrêté royal du 19 mars 1996. Toute demande doit être adressée au directeur régional du cadastre compétent pour la commune dans laquelle est situé le bien. Cette demande doit préciser l'usage et le but final auxquels ces extraits et renseignements sont destinés. Enfin, les propriétaires et les locataires peuvent obtenir, gratuitement et sans demande écrite, la communication des données figurant sur un extrait de la matrice cadastrale des biens qu'ils possèdent ou dont ils sont locataires, sous réserve de la production d'un document justificatif ¹.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application pour la reproduction des documents d'archives.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Plusieurs approches sont possibles dans l'utilisation des séries du cadastre, en fonction des informations dont on dispose. Pour reconstituer l'histoire d'une propriété ou d'un terrain, il est essentiel de connaître son numéro de parcelle actuel ou historique. Les plans cadastraux sur film des communes de la Province du Hainaut reflétant la situation au 1er janvier 2005, déposés aux Archives de l'État à Mons, seront très utiles ainsi que les plans primitifs, établis vers 1835, et également versés par la direction régionale. Chaque section est identifiée à l'aide d'une lettre. Il n'y a pas de section " J " pour éviter toute confusion avec la lettre " I ". Les parcelles sont numérotées par section cadastrale. Chaque parcelle d'une commune porte un numéro unique. En cas de scission d'une parcelle, les nouvelles parcelles reçoivent une lettre subsidiaire ². Lorsqu'on dispose du numéro de parcelle, on peut consulter les tableaux indicatifs primitifs et supplémentaires pour identifier le propriétaire d'origine en 1834/1844, le type de bien, sa valeur fiscale, les mutations que ce bien a connues.

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Balises légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 63-64 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

2 Kopen en verkopen van vastgoed (1795 tot heden), 2012, jalon de recherche n° 38, p. 13.

Les tableaux indicatifs comme les tables alphabétiques des propriétaires renvoient à l'article dans la matrice cadastrale qui permet de connaître tous les numéros de parcelles d'une même personne.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Service Public Fédéral Finances. Administration générale de la Documentation patrimoniale. Direction régionale des Mutations et Expertises. Contrôle du Cadastre d'Enghien.

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE

L'administration du Cadastre est créée dans nos régions à l'époque française dans le but de percevoir la contribution foncière instaurée par la loi du 3 frimaire an VII (23 novembre 1798). L'article 2 de cette loi fondamentale stipule que " la répartition de l'imposition (ou contribution) foncière est faite par égalité proportionnelle sur toutes les propriétés foncières, à raison de leur revenu net imposable " ³.

Instauré par l'arrêté du 12 brumaire an XI (3 novembre 1802), le cadastre " par masses de cultures " est mis en œuvre mais cette méthode d'évaluation par blocs ne permet pas une expertise parcellaire correcte ⁴. Pour établir une juste répartition de la contribution foncière par propriétaire, la loi du 15 septembre 1807 prescrit donc le cadastre général parcellaire du territoire, établi avec une seule unité de mesure (le mètre) et une même échelle ⁵. On nomme *parcelle* toute portion de terrain qui se distingue des portions environnantes soit par la différence de propriétaire, soit par la différence de la culture ou du produit (pré, vigne, terre labourable). Chaque parcelle porte au plan de sa section un numéro qui sert à la désigner ⁶. Les opérations d'arpentage et d'évaluation s'accompliront principalement en Belgique durant la période hollandaise, de 1815 à 1830. En 1834, le plan parcellaire " primitif " ou originel de la province du Hainaut est achevé ⁷. L'arrêté royal du 20 janvier 1835 supprime l'administration spéciale qui avait dirigé les opérations du cadastre dans les provinces belges et la remplace par la conservation du Cadastre qu'elle réunit à l'Administration des Contributions directes, Douanes et Accises.

Le règlement pour la conservation du Cadastre arrêté le 26 juillet 1877 ⁸ abroge celui approuvé par l'arrêté royal du 22 mars 1845. Il définit les missions de l'inspecteur général, des contrôleurs du cadastre en service actif et du directeur du bureau provincial de conservation du cadastre. Ce règlement est toujours d'application, compte tenu des

3 Bulletin des lois de la République française, n° 243, 3 frimaire an VII, p. 2.

4 J. VERHELST, De documenten uit de ontstaansperiode van het moderne kadaster en van grondbelasting (1790-1835), Bruxelles, 1982, p. 48-49 (Miscellanea Archivistica, 31).

5 Notice " Cadastre " dans T. LENTZ (dir.), Quand Napoléon inventait la France. Dictionnaire des institutions politiques, administratives et de Cour du Consulat et de l'Empire, Paris, 2008, p. 79-80.

6 Notice Cadastre dans Pandectes Belges, Bruxelles, 1885, tome XV, p. 123.

7 M. PRENEEL, " Op de grens van het archiefperceel. De bewogen geschiedenis van het archief van het Belgische kadaster ", dans M. VAN DER EYCKEN, E. HOUTMAN, Liber Amicorum Herman Coppens, Bruxelles, 2007, t. 1, p. 291-301.

8 Moniteur belge du 18 août 1877.

adaptations successives apportées par divers lois et arrêtés ⁹.

De 1861 à 1865 et de 1896 à 1898, le cadastre réalise des péréquations qui constituent une révision générale des expertises cadastrales dans le but d'adapter le revenu cadastral à la valeur réelle des biens immobiliers. La loi du 13 juillet 1930 instaure une révision décennale du revenu cadastral ¹⁰. La dernière péréquation date de 1975.

L'arrêté royal du 8 septembre 1930 crée une administration autonome du Cadastre. En 1978, elle est intégrée à l'administration des Contributions. En 1998, elle fait partie de l'Administration du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines, portant le nom d'Administration générale de la Documentation patrimoniale depuis 2003 et constituant un des trois piliers du SPF Finances ¹¹.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Comment définir le cadastre ? Il s'agit de l'ensemble des opérations et des documents administratifs et publics ayant pour but d'établir, dans chaque commune ou division cadastrale de commune, un relevé détaillé de la propriété foncière tant bâtie que non bâtie. Ce relevé comprend la représentation de ces biens sur un plan ainsi que l'identification et la description de ces biens dans un grand livre foncier, la matrice cadastrale.

Deux missions sont confiées au cadastre : une mission technique et une mission fiscale. La première mission consiste à établir le cadastre des propriétés c'est-à-dire à inscrire dans la matrice cadastrale les immeubles par nature (fonds de terre et constructions) et certains immeubles par destination (matériel et outillage) au nom de ceux qui en sont propriétaires. Sa seconde mission est fiscale : le cadastre doit permettre la perception d'un impôt appelé le précompte immobilier, par l'inscription du revenu cadastral dans la matrice ¹². Le revenu cadastral est le revenu moyen net d'une parcelle durant une année. De ces missions découlent plusieurs compétences : l'établissement d'un relevé détaillé de la propriété foncière du pays, l'identification des biens par l'intermédiaire de la matrice cadastrale et du plan cadastral, la conservation et la mise à jour de la matrice cadastrale, l'évaluation ou réévaluation de chaque parcelle cadastrale, la délivrance d'extraits cadastraux ¹³.

Le règlement pour la conservation du Cadastre du 22 mars 1845 débute par ces dispositions générales : " Aucune mutation ne sera opérée dans le cadastre si elle n'est constatée par pièces authentiques ou légales. Les mutations dûment constatées seront opérées sur deux exemplaires de pièces : l'un déposé au bureau de la conservation du cadastre de la province ; l'autre dans les communes. L'exemplaire déposé au bureau de la conservation se composera du plan, du tableau indicatif et de la matrice cadastrale

9 P. BOURGEOIS, Le ministère des Finances (1830-1994). III. Aperçu des compétences, Bruxelles, 1996, p. 39 (Miscellanea Archivistica. Studia, 88).

10 M. PRENEEL, op.cit., p. 293.

11 M. PRENEEL, J. VERHELST, "FOD Financiën", dans P. VAN DEN EECKHOUT, G. VANTHEMSCHE (ed.), Bronnen voor de studie van het hedendaagse België 19de -20ste eeuw, Bruxelles, 2009, p. 407-421.

12 Administration du Cadastre, centre de formation professionnelle, documents cadastraux de base, 1976, p. 1-2.

13 P. BOURGEOIS, op. cit., p. 40-41.

primitifs ; du plan, de la matrice cadastrale, du tableau indicatif supplémentaires, et des croquis d'arpentage des parcelles changées de limites " ¹⁴.

ORGANISATION

L'administration du Cadastre comprend trois niveaux. La direction centrale est placée sous l'autorité du directeur général des contributions directes de 1835 à 1930. Le service provincial comprend le service de la conservation du cadastre (ou service sédentaire) et le service actif. Le service de la conservation est établi au chef-lieu de la province et la direction en est assumée par l'inspecteur du cadastre, assisté au besoin par un agent technique. Chaque inspection est subdivisée en un certain nombre de contrôles, bureaux gérés par des contrôleurs et des vérificateurs du cadastre en service actif, c'est-à-dire chargés d'actualiser les données cadastrales au niveau local ¹⁵. Les contrôleurs du cadastre du service actif sont chargés des évaluations importantes, de l'instruction des réclamations et de la surveillance ainsi que de la vérification des travaux des géomètres sous leurs ordres ¹⁶. Les géomètres sont tenus de faire deux tournées par an dans les communes qui leur sont assignées ¹⁷ afin d'établir un aperçu détaillé des propriétés bâties et non bâties du ressort. Chaque province est divisée en plusieurs ressorts et dans chaque ressort se trouve un géomètre ¹⁸.

La forme d'organisation par contrôle existe depuis 1969. Auparavant, le pays était divisé en nombreux bureaux du cadastre avec leur géomètre, absorbés par les contrôles du cadastre, chargés des mutations et expertises en service actif ¹⁹.

L'arrêté royal du 20 janvier 1835 désigne 70 géomètres qui sont chacun responsable d'un ressort du territoire de la Belgique. Enghien appartient alors au ressort de Soignies tout comme Petit-Enghien et Saint-Pierre-Cappelle ²⁰.

En 1846, le ressort du cadastre d'Enghien existe et s'étend aux communes suivantes : Bassilly, Biévène, Bois-de-Lessines, Chaussée-Notre-Dame, Enghien, Fouleng, Gages, Ghislenghien, Gibecq, Gondregnies, Hellebecq, Horrues, Hoves, Lombise, Marcq, Ollignies, Petit-Enghien, Petit-Rœulx, Saint-Pierre-Cappelle, Silly, Steenkerque, Thoricourt ²¹. Ce ressort existe toujours, inchangé, en 1920 ²².

Selon la nouvelle circonscription des ressorts de conservation du cadastre établie la même année, par arrêté royal du 22 mars 1845, Gammerages (Galmaarden), Herinnes (Herne) et Tollembeek (Thollembeek) appartiennent au ressort du contrôle de Halle (Hal) et Biévène (Bever) à celui de Vilvorde.

Ces ressorts sont définis d'une façon très pratique, en fonction du nombre de communes

14 Moniteur belge du 31 mars 1845, p. 745.

15 P. DE REU, *De Geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie (1796-2006)*. Organisatie, bevoegdheden, ambstgebieden, archiefvorming, Bruxelles, 2011, p. 119-120 (Miscellanea Archivistica. Studia, 198).

16 Notice " Cadastre " dans Répertoire pratique du droit belge, Bruxelles, 1929, p. 796.

17 Moniteur belge du 31 mars 1845, p. 745.

18 Notice Cadastre dans *Pandectes Belges*, Bruxelles, 1885, tome XV, p. 200.

19 P. DE REU, *De geschiedenis...*, op. cit., p. 248.

20 Journal officiel du 20 janvier 1835.

21 H. TARLIER, *Almanach royal officiel de Belgique*, Bruxelles, 1846, p. 625.

22 Almanach royal officiel, Bruxelles, 1920, p. 943.

qu'un géomètre peut visiter. Les modifications ne sont pas officiellement publiées au *Moniteur Belge*. Ce manque d'information au sujet de l'évolution des ressorts ne nuit cependant pas à l'utilisation des archives. En effet, depuis l'origine, l'information cadastrale est conservée par commune. Lors du passage d'une commune d'un ressort à un autre, les documents cadastraux relatifs à cette commune sont transférés vers le nouveau bureau. Il est donc essentiel de connaître la composition du ressort au moment du versement des archives cadastrales vers le dépôt des Archives de l'État ²³.

À partir de 2008, Enghien et Flobecq (auparavant du ressort de Lessines) appartiennent au contrôle du cadastre de Mouscron qui dépend de la direction régionale du Brabant ²⁴. En 2012, les trois divisions d'Enghien (Enghien, Marcq et Petit-Enghien) ainsi que la commune de Flobecq dépendent du ressort du contrôle d'Ath. Saint-Pierre-Capelle (Sint-Pieters-Kapelle) appartient à l'entité d'Herinnes (Herne) qui fait partie du contrôle de Halle 1. Biévène (Bever) appartient au ressort de Wezembeek-Oppem. Tollembeek est une section de la commune de Gammerages (Galmaarden) qui fait également partie du ressort du contrôle de Halle 1.

ARCHIVES

ACQUISITION

Les archives du contrôle du cadastre d'Enghien ont été versées en mai 2012, munies d'un bordereau de versement partiel établi par Olivier Procureur, expert fiscal au sein de la Documentation patrimoniale.

23 P. DE REU, Inventaris van het archief van de kadastercontrole Bree (à paraître).

24 Moniteur belge du 17 juin 2008, décision du Président du Comité de direction du SPF Finances du 7 mai 2008 portant réorganisation des circonscriptions des services " Mutations et Expertises " de l'Administration du Cadastre, p. 30714-30719.

Contenu et structure

CONTENU

Après trois numéros relatifs à différentes localités du ressort, en particulier du point de vue des bâtiments exceptionnels et industriels (modèle n° 233 D), les documents cadastraux relatifs à Enghien débutent par un tableau indicatif supplémentaire (modèle n° 209). Il se rapporte aux parcelles ayant subi des mutations dans la commune et renvoie aux articles de la matrice cadastrale²⁵. En 1970, il est remplacé par un version mécanisée, le tableau 209 L ou tableau indicatif supplémentaire actif ici relié au modèle n° 215 L constitué par la liste alphabétique des propriétaires.

La matrice cadastrale porte le n° 212. La matrice cadastrale est le grand livre de la propriété immobilière. La *matrice cadastrale des propriétaires et des propriétés foncières non bâties et bâties* consiste en un registre tenu à jour annuellement dans lequel chaque propriétaire possède une fiche numérotée (article) groupant sous son nom, prénom et adresse (en-tête), toutes les parcelles qui lui appartiennent dans la commune (corps). Le corps fournit différentes informations relatives aux biens immobiliers. Pour chaque parcelle, il indique la situation (rue, hameau ou lieu-dit), les renvois aux plans cadastraux (la section et le numéro parcellaire), la nature des propriétés, l'année de la mutation, la contenance de chaque parcelle, le revenu cadastral ou revenu imposable de chaque parcelle avec indication succincte des mutations. La matrice est rédigée par commune ou par division cadastrale.

La forme de la matrice cadastrale a évolué au cours du temps : le registre relié est devenu un recueil de fiches manuscrites à partir des années 1920 à 1925. En 1970, apparaît la matrice cadastrale mécanisée (212 M) qui se divise en deux séries séparées : la situation active apparaît dans la matrice 212 AM et la situation passive, c'est-à-dire celle ayant existé à un moment donné pour l'article en cause et qui aurait subi des changements par suite de mutations, apparaît dans la matrice cadastrale passive mécanisée ou 212 PM²⁶. Suivent des fiches alphabétiques des propriétaires inscrits à la matrice cadastrale (modèle n° 213) datant du XIXe siècle.

Après un état des mutations (modèle n° 223) de 1898, suivent des documents produits lors des péréquations, de 1930 à nos jours, soit les différents modèles n° 233. Le modèle n° 233 D, créé en 1930 fournit un état descriptif des bâtiments industriels et exceptionnels avec des détails sur la situation, l'outillage, la destination des différentes parties de la propriété. Le modèle n° 233 E est un carnet d'expertise des bâtiments ordinaires, créé à l'occasion de la péréquation de 1930. Les informations y sont collectées par quartier et par rue. Les fiches 233 E apparaissent en 1940 et sont établies pour chaque parcelle bâtie. Elles contiennent des informations relatives au propriétaire et à la parcelle, sa location éventuelle. Au verso de la fiche se trouve une description du bâtiment, parfois illustrée d'une photographie²⁷.

25 A. ZOETE, De documenten in omloop bij het belgisch Kadaster (1835-1975), Bruxelles, 1979, p. 10-12 (Miscellanea Archivistica 21).

26 Administration du Cadastre, centre de formation professionnelle, modèles de documents et formulaires cadastraux, 1980, p. 32.

27 A. ZOETE, op. cit., p. 77-78.

Les mêmes séries de documents suivent pour les autres divisions du contrôle d'Enghien : Marcq et Petit-Enghien.

MODE DE CLASSEMENT

Le cadre de classement utilisé est basé sur la liste de tri des archives des Directions régionales et Contrôles du Cadastre qui figure en annexe 2 de l'instruction n° 7/2009.

Description des séries et des éléments

I. GÉNÉRALITÉS

- | | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Dossier relatif aux bâtiments exceptionnels et industriels des communes d'Enghien, Marcq, Biévène, Oetingem, Kester, Herfelingen, Heihuis, Bogaarden, Petit-Enghien, Saint-Pierre-Cappelle, Tollembeek, Galmaarden, Herne et Vollezele (233 D). 1945-1953. | 1 chemise |
| 2 | Photos d'habitations des communes de Marcq, Petit-Enghien, Enghien et Flobecq. [1960-1980]. | 1 chemise |
| 3 | Projet de plan de secteur Ath-Lessines-Enghien. 1990. | 1 chemise |

II. ENGHIEU**A. ENGHIEU : 1RE DIVISION**

4	Tableau indicatif supplémentaire des parcelles (209). 1858-1967.	1 volume
5	5 - 9 MATRICE CADASTRALE DES PROPRIÉTAIRES ET DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES NON BÂTIÉS ET BÂTIÉS (212). 1845-1920. N° 1-457. 1845-1920.	1 volume
6	N° 458-834. 1845-1920.	1 volume
7	N° 835-1078. 1868-1920.	1 volume
8	N° 1079-1341. 1898-1920.	1 volume
9	N° 1342-1573. 1911-1920.	1 volume
10	10 - 13 MATRICE CADASTRALE (212). 1926-1966. 5-1399.	1 liasse
11	1400-1900.	1 liasse
12	1901-2200.	1 liasse
13	2201-2647.	1 liasse
14	14 - 17 MATRICE CADASTRALE MÉCANISÉE, SITUATION ACTIVE (212 AM). 1966-1979. 1-1600.	1 liasse

15	1601-2050.	1 liasse
16	2051-2400.	1 liasse
17	2401-2722.	1 liasse
18	18 - 19 MATRICE CADASTRALE MÉCANISÉE, SITUATION PASSIVE (212 PM). 1966-1979. 39-2099.	1 liasse
19	2100-2721.	1 liasse
20	Tableau indicatif supplémentaire actif (209 L) et liste alphabétique des propriétaires (215 L). 1976-1977.	1 volume
21	Fiches alphabétiques des propriétaires (213). [XXe siècle].	1 fichier
22	État des mutations (223). 1898.	1 chemise
23	Tableau des types choisis pour l'évaluation cadastrale des propriétés bâties (233 A). 1956.	1 liasse
24	24 - 25 TABLEAU DESCRIPTIF DES BÂTIMENTS EXCEPTIONNELS ET INDUSTRIELS (233 D). 1951-2010. 1951-2010.	1 liasse
25	SPRL Laboratoires Perfecta. 1958-1998.	1 liasse
26	26 - 57 CARNETS D'EXPERTISE (233 E). 1930. Avenue Albert 1er	1 cahier

27	Rue de l'Argent.	1 cahier
28	Rue de l'Argent, rue de l'Association, pavé d'Ath, rue des Augustins.	1 cahier
29	Rue du Béguinage.	1 cahier
30	Rue de Bruxelles.	1 cahier
31	Rue de Bruxelles, rue des Capucins.	1 cahier
32	Rue des Capucins, boulevard cardinal Mercier.	1 cahier
33	Rue du Château, rue du Curé.	1 cahier
34	Rue du Doyen.	1 cahier
35	Rue du Doyen, rue des Ecoles.	1 cahier
36	Rue des Eteules.	1 cahier
37	Rue de la Fontaine, Grand - Place.	1 cahier
38	Grand - Place, rue d'Hérinnes	1 cahier
39	Rue d'Hérinnes.	1 cahier
40	Rue d'Hérinnes, rue d'Hoves.	1 cahier
41	Rue d'Hoves.	1 cahier

42	Rue d'Hoves, Impasse du lait.	1 cahier
43	Rue Général Leman.	1 cahier
44	Rue latérale du Mont.	1 cahier
45	Rue du Mont, rue du Mont d'or, rue de Nazareth.	1 cahier
46	Rue de Nazareth, rue Nouvelle, rue Nuit et Jour.	1 cahier
47	Rue des Orphelins, rue du Patronnage, rue de Pannebecq.	1 cahier
48	Rue de Pannebecq, rue des Six Jetons.	1 cahier
49	Pavé de Soignies, rue de la Station, rue du Viaduc, rue Vieux Marché.	1 cahier
50	Rue Vieux Marché.	1 cahier
51	Rue de l'Yser.	1 cahier
52	Rue du Sac, rempart Saint-Christophe.	1 cahier
53	Rempart Saint-Christophe, rue Saint-Joseph.	1 cahier
54	Rempart Saint-Christophe, rue Saint-Quentin.	1 cahier
55	Rue de Sambre, pavé de Soignies.	1 cahier
56	Carnet supplémentaire I.	1 cahier

57	Carnet supplémentaire II.	1 cahier
58	58 - 59 FICHES D'ÉVALUATION (233 E). 1953-2006. 1953-2003.	1 fichier
59	1957-2006.	1 fichier
60	Tableau ou étalons choisis pour l'évaluation des propriétés bâties (233 Z). 1903.	1 liasse
61	Procès-verbal des expertises cadastrales (233bis). 1934.	1 cahier
62	Procès-verbaux de mesurage et de bornage. 1946-1948.	1 chemise
63	Procès-verbaux de mitoyenneté. 1936-1949.	1 chemise

B. ENGHIEU, 2E DIVISION : MARCQ

64	64 - 71 MATRICE CADASTRALE DES PROPRIÉTAIRES ET DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES NON BÂTIES ET BÂTIES (212). 1845-1920. Art. 51-249. 1845-1912.	1 volume
65	Art. 250-499. 1845-1919.	1 volume
66	Art. 500-880. 1845-1920.	1 volume
67	Art. 881-1168. 1854-1920.	1 volume
68	Art. 1169-1421. 1876-1920.	1 volume

69	Art. 1422-1588. 1884-1920.	1 volume
70	Art. 1589-1837. 1897-1920.	1 volume
71	Art. 1838-1953. 1913-1920.	1 volume
72	Tableau indicatif supplémentaire (209). 1839-1842.	1 volume
73	73 - 76 MATRICE CADASTRALE (212). 1926-1966. 49-1799.	1 liasse
74	1800-2200.	1 liasse
75	2201-2499.	1 liasse
76	2500-2726.	1 liasse
77	77 - 80 MATRICE CADASTRALE MÉCANISÉE, SITUATION ACTIVE (212 AM). 1966-1979. 1-1899.	1 liasse
78	1900-2399.	1 liasse
79	2400-2701.	1 liasse
80	2703-2841.	1 liasse
81	81 - 82 MATRICE CADASTRALE MÉCANISÉE, SITUATION PASSIVE (212 PM). 1966-1979. 1-2288.	1 liasse

		1 liasse
82	2290-2839.	1 liasse
83	Fiches alphabétiques des propriétaires (213). [XXe].	1 fichier
84	État des parcelles à expertiser (225). 1867-1877.	1 chemise
85	85 - 86 CROQUIS D'ARPENTAGE SUPPLÉMENTAIRE DES NOUVELLES PARCELLES RÉSULTANT DE CHANGEMENTS DE LIMITES (207). 1846-1895. 1846-1857.	1 chemise
86	1895.	1 chemise
87	Tableau des types choisis pour l'évaluation cadastrale des propriétés bâties (233 A). 1955-1956.	1 chemise
88	Procès-verbal des expertises cadastrales (233bis). 1933-1936.	1 cahier
89	Procès-verbal des expertises des parcelles types (233bis). 1934-1936.	1 cahier
90	Tableau descriptif des bâtiments industriels et exceptionnels (233 D). 1958-1983.	1 chemise
91	Carnet d'expertise (233 E). 1921.	1 chemise
92	Fiches d'expertise (233 E). 1954-1999.	1 fichier
93	Tableau ou étalons choisis pour l'évaluation des propriétés bâties (233 Z). 1907.	1 chemise
94	Procès-verbaux de bornage. 1937-1942.	

1 chemise

95 Procès-verbal de mitoyenneté. 1938.

1 pièce

C. ENGHIEU, 3E DIVISION : PETIT-ENGHIEU

96 - 101 MATRICE CADASTRALE DES PROPRIÉTAIRES ET DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES NON BÂTIÉS ET BÂTIÉS (212). 1926-1966.

96 14-1599.

1 volume

97 1603-1999.

1 volume

98 2000-2400.

1 volume

99 2401-2750.

1 volume

100 2751-3149.

1 volume

101 3150-3340.

1 volume

102 - 108 MATRICE CADASTRALE MÉCANISÉE, SITUATION ACTIVE (212 AM). 1966-1979.

102 14-1849.

1 liasse

103 1850-2300.

1 liasse

104 2301-2650.

1 liasse

105 2651-2950.

1 liasse

106 2951-3275.

1 liasse

107	3276-3575.	1 liasse
108	3576-3642.	1 liasse
109	109 - 111 MATRICE CADASTRALE MÉCANISÉE, SITUATION PASSIVE (212 PM). 1966-1979. 1-2399.	1 liasse
110	2400-3199.	1 liasse
111	3200-3641.	1 liasse
112	Fiches alphabétiques des propriétaires (213). 1921.	1 fichier
113	État des mutations (223). 1895.	1 chemise
114	Tableau des types choisis pour l'évaluation cadastrale des propriétés bâties (233 A). 1956.	1 chemise
115	115 - 118 TABLEAU DESCRIPTIF DES BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET EXCEPTIONNELS (233 D). 1931-2003. 1931-1989.	1 liasse
116	<i>116 - 117 S.A. ETS / S.A. ABAY. 1959-2003.</i> 1959-1994.	1 liasse
117	1984-2003.	1 liasse
118	S.A. Rockweb / S.A. Comoplast. 1970-1990.	1 liasse

119	119 - 124 CARNETS D'EXPERTISE (233 E). 1930-1935. Type urbain, section D.	1 cahier
120	Type ruraux, section A à D.	1 cahier
121	Fermes.	1 cahier
122	Parcelles-types.	1 cahier
123	Propriétés non bâties.	1 cahier
124	Rues du Viaduc, des Écoles, du Patronage, Latérale, de la Station, place de la Station, d'Assche.	1 cahier
125	125 - 126 FICHES D'EXPERTISE (233 E). 1953-2009. 1953-1999.	1 fichier
126	1953-2009.	1 fichier
127	Tableau ou étalons choisis pour l'évaluation cadastrale des propriétés bâties (233 Z). 1903.	1 cahier
128	Procès-verbaux de bornage. 1941-1949.	1 chemise
129	Procès-verbaux de mitoyenneté. 1932-1952.	1 chemise

III. DOCUMENTS PRODUITS PAR D'AUTRES CONTRÔLES**A. CONTRÔLE DE HALLE**

1. GAMMERAGES

- 130** Croquis d'arpentage des nouvelles parcelles résultant des changements de limite (207). 1895. 1 chemise

2. HÉRINNES

- 131** Croquis d'arpentage des nouvelles parcelles résultant des changements de limite (207). 1895. 1 chemise

- 132** État des mutations (223). 1895. 1 chemise

3. SAINT-PIERRE-CAPELLE

- 133** État des mutations (223). 1894-1898. 1 chemise

- 134** Tableau ou étalons choisis pour l'évaluation des propriétés bâties (233 Z). 1903. 1 liasse

4. TOLLEMBEEK

- 135** État des mutations (223) 1895. 1 chemise

B. CONTRÔLE DE WEZEMBEEK-OPPEM

136 - 137 BIÉVÈNE.

- 136** État des mutations (223) 1895. 1 chemise

- 137** Tableau ou étalons choisis pour l'évaluation des propriétés bâties (233 Z). 1907. 1 liasse